

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 27 janvier 2014 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin, Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 18 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2014;
2. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations;
3. Publication des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations;
4. Adoption du règlement numéro 151-14 imposant les taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'exercice financier 2014;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

14-01-022

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

Monsieur le maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2014, lesquelles sont :

**RECETTES**

Taxes	3 394 186 \$
Tenant lieu de taxes	53 972 \$
Revenus de source locale	341 882 \$
Transferts	<u>543 619 \$</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 333 659 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	650 696 \$
Sécurité publique	531 324 \$
Transport routier	1 340 186 \$
Hygiène du milieu	429 791 \$
Santé et bien-être	5 448 \$
Urbanisme et mise en valeur	294 988 \$
Loisirs et culture	344 676 \$
Frais de financement	136 314 \$
Remboursement de la dette	421 786 \$
Activités d'investissement	378 450 \$
Affectation	<u>(200 000) \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 333 659 \$</b>

Suite à cette présentation,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité d'Adstock pour l'année 2014, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 4 333 659 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-01-023

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Monsieur le maire présente et commente les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016. Pour le bénéfice des gens, celui-ci précise que seuls les montants d'investissement pour l'année 2014 apparaissent dans le document. Lorsque des montants seront confirmés en ce qui concerne le programme TECQ, le conseil municipal se réunira à nouveau pour établir la cédule des années 2015 et 2016.

Suite à cette présentation,  
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la municipalité d'Adstock pour les années 2014, 2015 et 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-01-024

**PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations dans le journal local «l'Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-01-025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151-14 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET DES MODALITÉS IMPOSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

**ATTENDU** que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

**ATTENDU** que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté, le 27 janvier 2014 lors d'une séance extraordinaire réservée à cette fin, un budget équilibré pour l'année financière 2014;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Denis Marc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 11 novembre 2013;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU** que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** qu'aucune dispense de lecture n'a fait l'objet d'une demande lors de la présentation de l'avis de motion, monsieur le Maire procède à la lecture complète du règlement;

Suite à cette lecture complète,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 151-14 concernant l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'exercice financier 2014. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers postes budgétaires ainsi que sur les diverses orientations du conseil qui ont guidé leurs décisions. Séance tenante, les réponses sont rendues.

14-01-026

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de lever la séance à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

jrt